



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 231-2011-06

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 231-2011-06 modifiant le règlement 231-2011 pour permettre l'ajout d'un certificat d'autorisation relatif à l'installation de ponceaux, à la fermeture de fossés de chemin et à l'entretien des fossés mitoyens et relatif au colportage, a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 23 août 2022 à la séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, le 1^{er} septembre 2022.

Joël-Désiré Kra
Directeur général et greffier-trésorier